

## **RÈGLEMENT Nº 2024-726**

RÈGLEMENT N° 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

## ÉCHÉANCIER

AVIS DE MOTION: 17 SEPTEMBRE 2024

PRÉSENTATION DU PROJET

**17 SEPTEMBRE 2024** 

DE RÈGLEMENT :

ADOPTION FINALE: PRÉVUE LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2024

EN VIGUEUR:

# MODIFIÉ PAR :

RÈGLEMENT	ADOPTÉ	COMMENTAIRES



#### VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

### RÈGLEMENT N° 2024-726

RÈGLEMENT N° 2024-726 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2022-676 SUR LA RÉGIE INTERNE ET LA PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures décrète ce qui suit :

- 1. L'article 1 du Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est modifié par le remplacement des termes « Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » par « Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ».
- 2. L'article 2 du Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est modifié par le remplacement des termes « Règlement n° 2024-725 modifiant le Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures » par « Règlement n° 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures ».
- 3. L'article 41 du Règlement nº 2022-676 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures est modifié par le remplacement des termes « Loisirs, culture et vie communautaire » par « Loisirs, culture et relations citoyennes ».
- 4. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, ce			
Sylvain Juneau, maire	Me Marie-Josée Couture, greffière		